
DÉVELOPPEMENT RUE ROCHETTE PHASES 3 et 4

Documents requis pour déposer un projet préliminaire et exemple

Vous trouverez dans les pages suivantes 2 exemples de projet préliminaire, l'un pour une habitation unifamiliale isolée à 1 étage et l'autre pour une habitation unifamiliale isolée à 2 étages.

Les documents requis pour l'acceptation du projet sont les suivants :

1. Vue de façade (incluant hauteur à mi-toit)
2. Vue en plan des étages (incluant les dimensions)
3. Plan d'implantation (incluant le stationnement)

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le
Service de l'urbanisme au 418 964-3233**

EXEMPLE PROJET PRÉLIMINAIRE

HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE – 1 ÉTAGE



VUE DE FAÇADE

Les hauteurs à mi-toit pour toutes les parties habitables doivent être fournies.

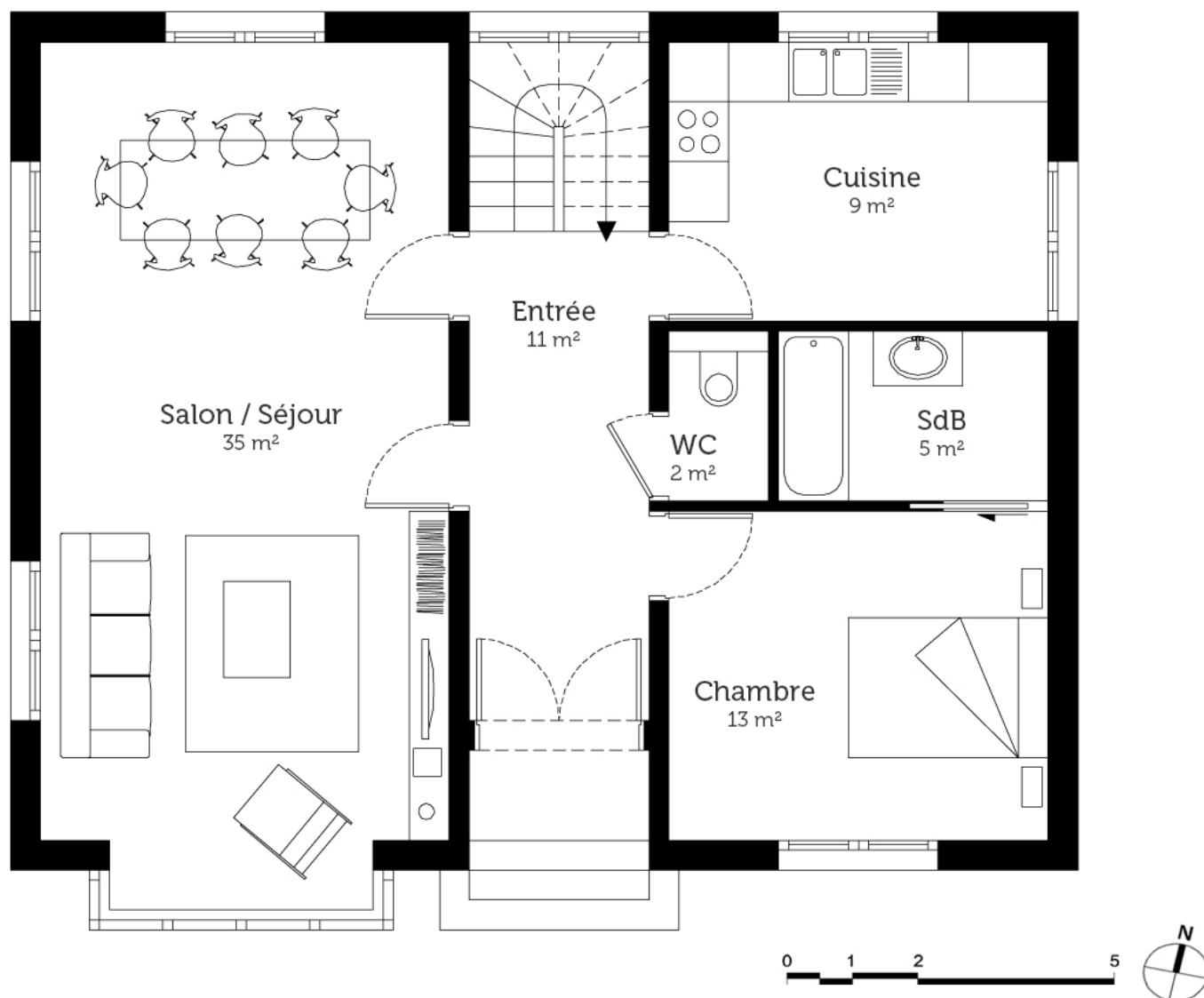
- Hauteur minimale : 4,5 mètres
- Hauteur maximale : 6,0 mètres

Hauteur d'un bâtiment :

Distance verticale entre le niveau moyen du sol adjacent au bâtiment et un plan horizontal passant par :

- La partie la plus élevée de l'assemblage d'un toit plat;
- Le niveau moyen entre l'avant-toit et le faîte du toit dans le cas d'un toit à pignon.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



N.B. Les dimensions extérieures du bâtiment principal doivent être fournies.

EXEMPLE PROJET PRÉLIMINAIRE

HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE – 2 ÉTAGES



VUE DE FAÇADE

Les hauteurs à mi-toit pour toutes les parties habitables doivent être fournies.

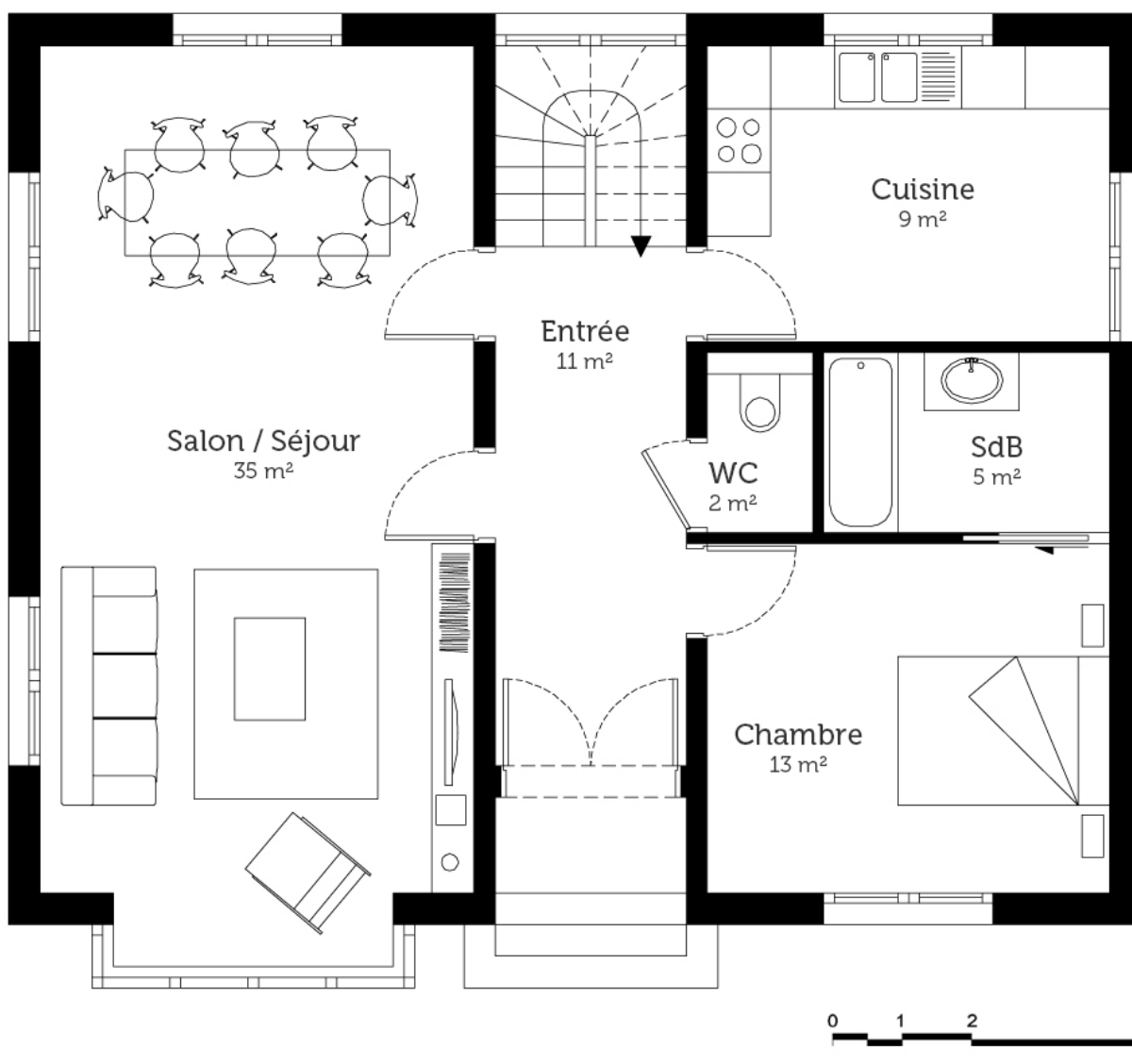
- Hauteur minimale : 6,5 mètres
- Hauteur maximale : 10,0 mètres

Hauteur d'un bâtiment :

Distance verticale entre le niveau moyen du sol adjacent au bâtiment et un plan horizontal passant par :

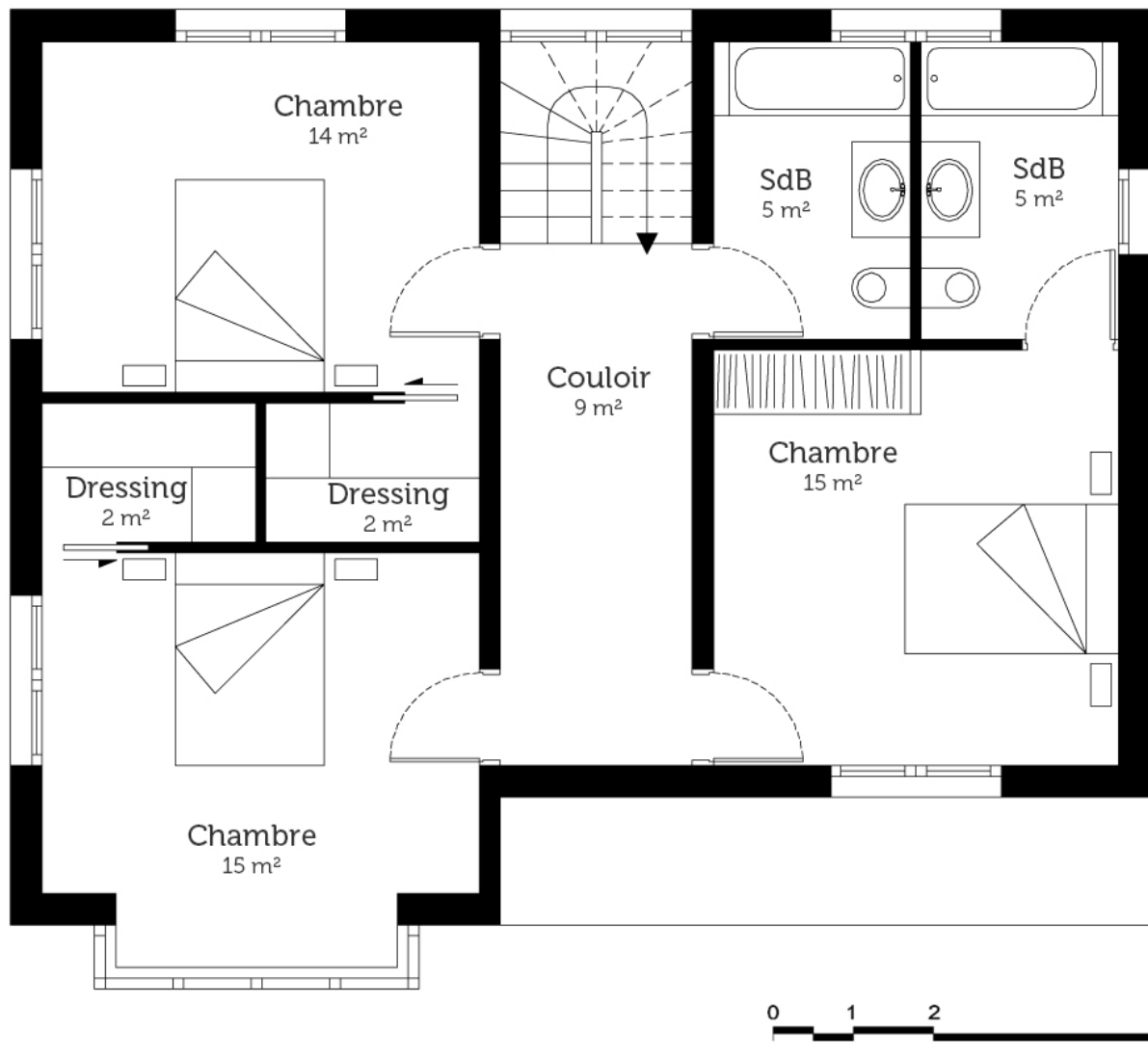
- La partie la plus élevée de l'assemblage d'un toit plat;
- Le niveau moyen entre l'avant-toit et le faîte du toit dans le cas d'un toit à pignon.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



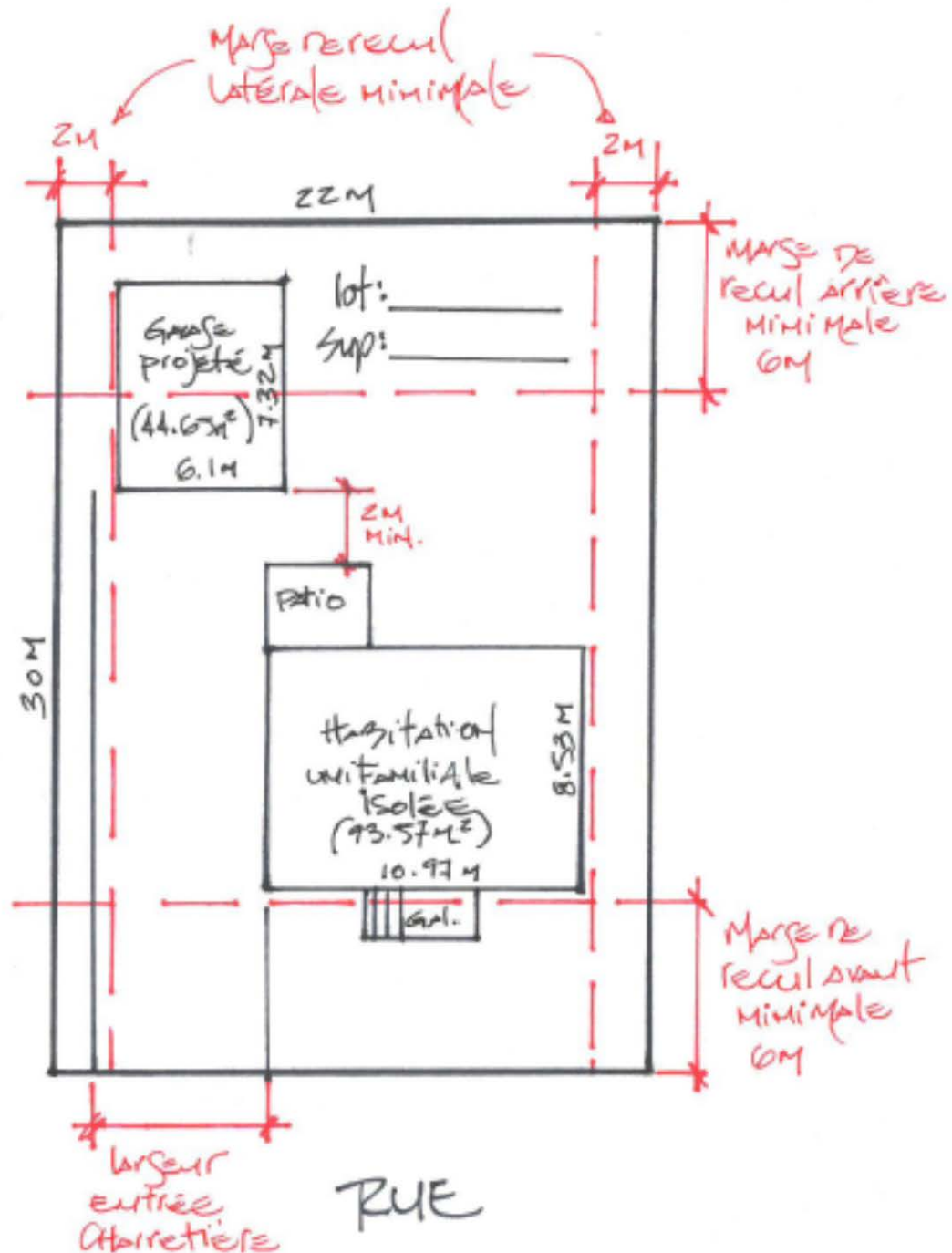
N.B. Les dimensions extérieures du bâtiment principal doivent être fournies.

PLAN DE L'ÉTAGE



N.B. Les dimensions extérieures du bâtiment principal doivent être fournies.

EXEMPLE CROQUIS D'IMPLANTATION



N.B. Les marges de recul indiquées sont celles du bâtiment principal.